

Enfants de jihadistes retenus en Syrie : une avocate dénonce "la justice", qui traite leurs familles "comme des criminels" parce qu'elles "se refusent à les laisser mourir"

29 personnes ont été placées en garde à vue mardi soupçonnées de "financement du terrorisme". Selon l'avocate, elles ont envoyé de l'argent pour aider les enfants à survivre dans des camps "où l'aide humanitaire et l'accès aux soins sont presque complètement inexistants".



L'avocate Marie Dosé, le 6 mai 2019. (KENZO TRIBOUILLARD / AFP)

L'avocate Marie Dosé, le 6 mai 2019. (KENZO TRIBOUILLARD / AFP)

L'avocate Marie Dosé, qui défend des familles d'enfants français retenus dans des camps en Syrie, dénonce dans un communiqué publié mercredi 30 septembre la prolongation de la garde à vue en France de « six oncles, tantes et grands-parents français d'enfants français détenus dans les camps

syriens », interrogés pour avoir « envoyé de l'argent à leurs neveux, leurs nièces et leurs petits-enfants détenus depuis des mois pour certains, des années pour d'autres, dans ces camps insalubres en Syrie, où règne la plus grande détresse ».

Le Parquet national antiterroriste a interpellé mardi 29 personnes dans le cadre d'une « opération antiterroriste », menée après l'ouverture le 24 janvier 2020 d'une enquête préliminaire pour « financement du terrorisme et association de malfaiteurs terroriste criminelle ».

Sans aide, les enfants ne peuvent pas survivre

« Sans l'aide matérielle de leurs familles, ces 200 enfants ne peuvent pourtant survivre dans ces lieux où l'aide humanitaire et l'accès aux soins sont presque complètement inexistants », défend Marie Dosé.

“Plus de 300 enfants ont déjà péri en 2019 dans le seul camp d'Al-Hol. ”

— Marie Dosé, avocate des familles d'enfants français retenus en Syrie
à franceinfo



L’avocate relève que cela fait « deux années au moins que les autorités judiciaires, magistrats du parquet antiterroriste et juges antiterroriste savent de façon incontestables que les familles envoient de l’argent à destination des enfants prisonniers », et Marie Dosé indique qu’à chaque fois qu’elles sont convoquées par les services de renseignement, elles « transmettent toutes les informations dont elles disposent sur ces camps et sur ce qui s’y passe, et mettent un point d’honneur à répondre avec autant de précision que possible aux questions des enquêteurs ».

Les familles contraintes de recourir à la cryptomonnaie

L’avocate relève que les familles ont été bloquées récemment par les agences Western Union ou Moneygram pour envoyer de l’argent vers les camps, et que « le Parquet national antiterroriste a officiellement été avisé cet été de cette difficulté majeure ». Marie Dosé explique que « toutes ces familles ou presque ont donc eu recours au seul et unique moyen à leur disposition : la cryptomonnaie ».

L’avocate interroge et attaque « la France [qui] refuse donc de rapatrier des enfants exposés à un risque grandissant de mort », mais aussi « la Justice », qui traite leurs familles « comme des criminels au seul prétexte qu’elles se refusent à les laisser mourir ». L’avocate cite enfin « l’article 122-7 du Code pénal consacrant l’état de nécessité comme cause d’exonération de responsabilité pénale, il est impérieux que les familles des enfants détenus dans ces camps en bénéficient », écrit Marie Dosé. ■